

20^e congrès des Régions de France Strasbourg



25 & 26
septembre 2024

#CONGRESREGIONS2024



DOSSIER DE PRESSE



EUROPE : L'HEURE DES RÉGIONS ? FAIRE + SIMPLE, VOIR + LOIN



Carole DELGA
Présidente de Régions de France

Les Régions sont le visage de proximité de l'Europe en action : plus accessibles, dans le concret et à l'échelle des enjeux des citoyens. Elles ont su montrer qu'elles favorisent les coopérations, la participation citoyenne, qu'elles adaptent les grandes stratégies européennes et nationales au terrain. Elles sont l'échelon territorial des grandes transformations, de l'aménagement du territoire et de la coordination des politiques publiques.

Alors que le nouveau Parlement européen prépare les grandes politiques de mobilité, de cohésion, de développement économique et de transition écologique et dans un contexte politique devenu plus

complexe, en France et en Europe, qui ont une incidence sur chacun d'entre nous, nous souhaitons rappeler notre attachement à la cohésion des territoires, à la gouvernance en proximité des fonds européens, en un mot, à l'Europe des Régions.

Le Congrès des Régions, c'est le grand moment de la rentrée pour parler de la démocratie territoriale, des enjeux du service public local mais aussi de l'Europe et de l'avenir de la France. C'est pourquoi, avec Franck LEROY, nous avons souhaité que le thème du Congrès des Régions de France soit : « Europe : l'heure des Régions ? Faire plus simple, voir plus loin ». Nous voulons bâtir ensemble une Europe plus innovante, plus verte, plus proche de ses concitoyens, bâtir un vrai tandem Europe / Régions pour répondre aux défis actuels et aux attentes de nos concitoyens.

Ensemble, avec l'Europe, avec les Régions !



Franck LEROY
Président de la Région Grand Est

La Région Grand Est a le plaisir de vous recevoir pour le Congrès des Régions de France à Strasbourg !

Nous avons vécu une période institutionnelle inédite dans laquelle les Régions ont fait toute la preuve de leur efficacité et ont démontré qu'elles sont le bon échelon, à la fois stratégique et en proximité.

Avec Carole Delga, nous avons choisi comme sujet cette année « L'Europe, l'heure des Régions ? Faire + simple, voir + loin ». En cette année d'élections européennes et en vous recevant à Strasbourg, comment ne pas évoquer le sujet européen ? Cette Europe constitutive de notre identité, de notre quotidien !

D'ailleurs en Grand Est, l'Europe est partout ! 4 pays frontaliers différents, plus de 200 000 travailleurs transfrontaliers et bien sûr la capitale de l'Europe avec le siège du Parlement.

Alors, bienvenue à Strasbourg pour découvrir le sens de l'accueil de la Région Grand Est !



Les Régions, pôle de stabilité

Les Régions, échelons stratégiques et de proximité

Les Régions sont des échelons stratégiques, motrices pour le développement économique, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre des politiques publiques. Leur proximité avec les citoyens et les réalités locales leur confère une capacité d'action rapide et adaptée, faisant d'elles, un maillon indispensable de la gouvernance locale.

En France et en Europe, les Régions sont l'échelon de l'action publique qui rapproche la décision du citoyen. Que ce soit dans le domaine de la mobilité, de la santé ou de l'éducation, elles peuvent ajuster les politiques publiques pour qu'elles soient plus efficaces et plus proches des réalités du terrain.

Interrogés dans un récent sondage réalisé en partenariat avec Ouest-France et l'Ifop, sur l'échelon territorial auquel ils font « le plus confiance pour répondre aux défis de l'avenir », les Français citent le plus fréquemment la Région (46 %).

Les Régions, à l'image du Grand Est, ont su montrer qu'elles favorisent les coopérations, la participation citoyenne, qu'elles adaptent les grandes stratégies nationales au terrain.

Elles sont aussi la collectivité qui incarne l'Europe dans la proximité du citoyen, dans le soutien aux projets et la cohésion des territoires.



Les Régions, garantes de stabilité dans un contexte national complexe

Dans un contexte national mouvementé, les Régions demeurent des assemblées solides, œuvrant au plus proche des citoyens, afin d'améliorer leur quotidien et de répondre aux problématiques d'avenir.

Garantes de stabilité, ce rôle crucial découle de leur capacité à adapter les politiques publiques aux réalités locales, tout en assurant une continuité de l'action publique à travers le temps.

Que ce soit face aux défis liés à l'emploi, aux infrastructures ou à la gestion des services publics, les Régions peuvent déployer des mesures adaptées aux spécificités territoriales. Leur proximité avec les citoyens permet de mieux cerner les besoins et d'apporter des réponses concrètes. Grâce à leur réactivité et leur rôle de cohésion, elles sont en mesure d'assurer la continuité de l'action publique et d'apporter des solutions durables aux défis locaux.

L'avenir de l'Europe passe par les Régions ; l'avenir des Régions passe par l'Europe

Les Régions sont dorénavant des acteurs incontournables de la vie publique dans la très grande majorité des pays de l'Union européenne : la Région est l'échelon de l'action publique qui rapproche la décision du citoyen, œuvre à simplifier les normes autant qu'à accompagner les grandes stratégies d'action. Au niveau européen, les Régions sont le seul niveau de collectivité territoriale explicitement cité dans le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) et disposent d'une institution européenne - le Comité des Régions - leur permettant de s'exprimer et participer au processus décisionnel européen.

Quel est le contexte du fait régional en Europe ? Comment se positionnent les Régions françaises comparées aux Régions des pays voisins ? Et comment construire un travail partenarial Europe / Régions qui permettrait de répondre aux défis actuels et ceux à venir ?

LE FAIT RÉGIONAL EN EUROPE ET EN FRANCE

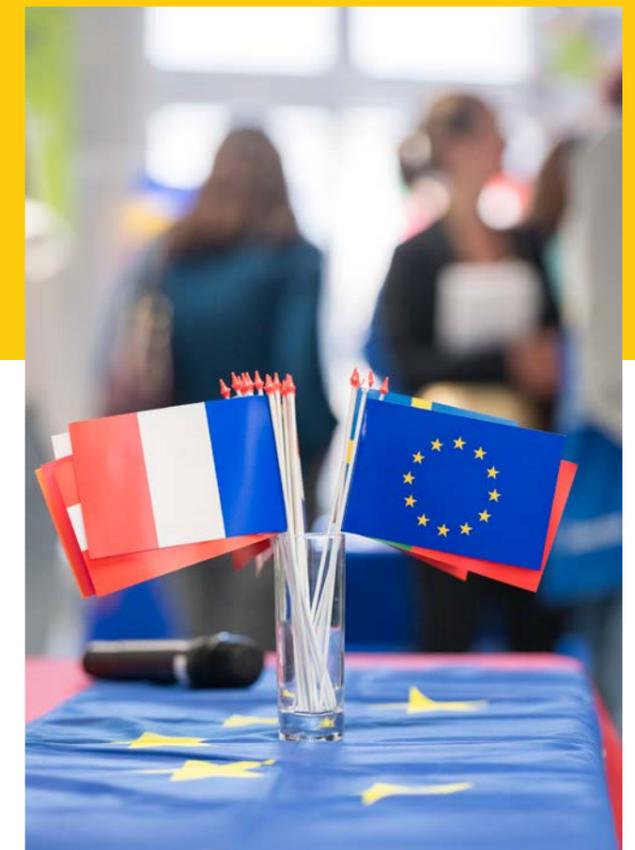
Il existe aujourd'hui 242 régions réparties dans les 27 pays de l'Union européenne.

Quelques éléments factuels de constat et de comparaison sur plusieurs états membres de l'Union Européenne (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie).

Pour rappel, l'Allemagne compte 16 régions, la Belgique 3, l'Espagne 17, la France 18 et l'Italie 20.

Les principaux enseignements :

- Tant sur le plan démographique qu'en terme de superficie, les caractéristiques des Régions françaises sont assez similaires à celles de leurs homologues allemandes, belges, espagnoles et italiennes (même nombre de Régions – hormis en Belgique ; écarts démographiques et de superficie importants entre Régions).
- Si dans les Länder allemands et les Régions belges le PIB moyen par habitant est plus élevé que celui des Régions françaises, espagnoles et italiennes, il est souvent lié au contexte macroéconomique propre à chaque pays.



- En revanche, dans l'ensemble de ces pays, les écarts de PIB par habitant entre Régions restent assez faibles (probablement en raison de « l'effet Régions » qui lisse de manière superficielle les écarts infrarégionaux).
- **Ce qui distingue très clairement les Régions françaises** de leurs homologues européennes, ce sont à l'évidence leurs **modestes budgets** (Exemple - données 2019 : Land de Bavière = 38,6 Mds€ / Ensemble des Régions françaises = 35,5 Mds€).



I. Poids démographique

- La population moyenne des **Régions françaises** est de **3,9 millions d'habitants**.
- Une moyenne quasiment identique à celles des Régions belges (3,8 millions d'habitants) et assez proche des Régions Italiennes (3 millions d'habitants).
- La population moyenne des Länder allemands reste quant à elle la plus élevée avec 5,1 millions d'habitants.
- Celle des Communautés autonomes espagnoles est la plus basse avec 2,7 millions d'habitants.
- Dans l'ensemble des pays, **les différences démographiques entre Régions sont très importantes** (Exemple : Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie = 17,9 millions d'habitants / Land de Brême = 682 986 habitants).

II. Superficie

- La superficie moyenne des Régions françaises est de loin la plus élevée (37 200 km²) devant les Communautés autonomes espagnoles (29 733 km²), les Länder Allemands (22 319 km²), les Régions Italiennes (15 066 km²) et les Régions Belges (10 195 km²).
- Dans l'ensemble des pays, **les différences de superficie entre Régions sont très importantes**.
 ▷ Exemple : Communauté autonome de Castille-et-León = 94 223 m² / Communauté autonome de Cantabrie = 5 326 m².

III. Poids économique et marché de l'emploi

- Si le PIB moyen en euros par habitant est assez proche entre Régions françaises (29.050 €/hab.) et Régions Italiennes (28.290 €/hab.), il est très en deçà du PIB moyen en euros par habitant des Länder allemands (38.556 €/hab.) et surtout des Régions Belges (46.467 €/hab.).
- En revanche, dans l'ensemble de ces pays, les écarts de PIB par habitant entre Régions restent assez faibles.
- Très au-dessus de leurs homologues, seules se distinguent en la matière le Land d'Hambourg, la Région Île-de-France et la Région Bruxelles-Capitale.
- Enfin, si le taux de chômage moyen est quasiment identique dans les Régions françaises (10,69 %) et italiennes (10,48 %), il est légèrement en-dessous de celui des Communautés autonomes espagnoles (13,35 %) mais très au-dessus de celui des Régions belges (7,67 %) et surtout des Länder allemands (3,58 %).
- Ces indicateurs (PIB par habitant et taux de chômage) sont néanmoins à relativiser car ils sont souvent liés à un contexte macroéconomique propre à chaque pays.

IV. Poids budgétaire

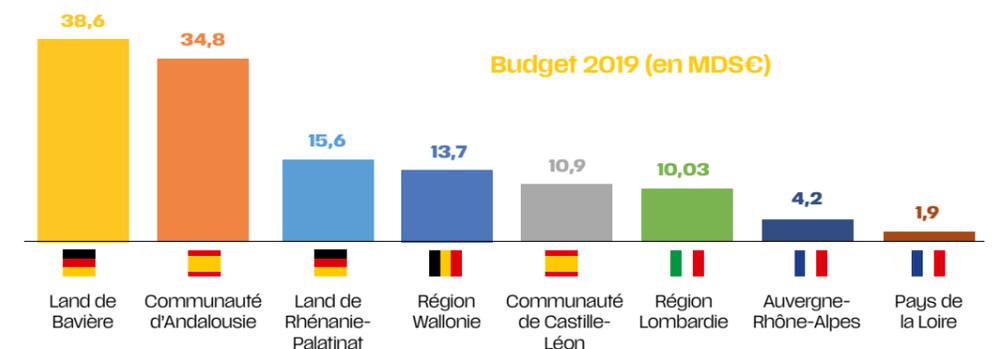
- La part des dépenses des **collectivités territoriales françaises** dans les dépenses publiques n'exécède pas les **20 %** alors qu'elle tourne autour des 50 % en Belgique, en Espagne et en Allemagne.
- Dans le même temps, la part de ces dépenses dans le PIB est d'environ 11 % lorsqu'il est autour de 20 % en Espagne et en Allemagne et atteint 27 % en Belgique.

	CH	BE	ES	DE	IT	FR
Part des dépenses des APUL* dans les dépenses des APU**	63,2%	51,8%	50,1%	48,4%	28,6%	19,7%
Part des dépenses des APUL* dans le PIB	20,4%	27,1%	20,7%	21,2%	13,9%	11,1%
Dette des APUL* dans celle des APU**	52,3%	18,2%	27,2%	36,7%	5,4%	8,9%

Source : OFGFL 2019 et office fédéral de la statistique pour la Suisse

* Administrations publiques locales
 ** Administrations publiques

- Si l'on ne s'en tient qu'aux Régions, les budgets des **Régions françaises** restent **particulièrement faibles** lorsqu'on les compare à d'autres Régions européennes.



- À noter qu'en 2019, le budget total des **Régions françaises** était de **35,5 Mds€**, soit très légèrement inférieur à celui du **Land de Bavière (38,6 Mds€)**.
- Il convient de préciser que cet écart est notamment dû aux compétences importantes exercées par les Länder allemands, notamment en matière d'Éducation, de justice et de police.

* Länder allemands : il s'agit de toutes les questions relatives à la formation et à l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur). La formation professionnelle en entreprise relève de la compétence de l'Etat fédéral.
 ** Régions françaises : il s'agit de la construction et de l'entretien des lycées, de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Compétences des Länder et des Régions Françaises

	Länder	Régions
Formation et enseignement	Oui*	Oui**
Rémunération des enseignants	Oui	Non
Culture, sport et jeunesse	Oui	Oui
Développement économique	Oui	Oui
Aménagement du territoire	Oui	Oui
Protection de l'environnement	Oui	Oui
Infrastructures	Oui	Oui
Transports	Oui	Oui
Tribunaux de justice	Oui	Non
Hôtel de police et rémunération de la police du Land	Oui	Non

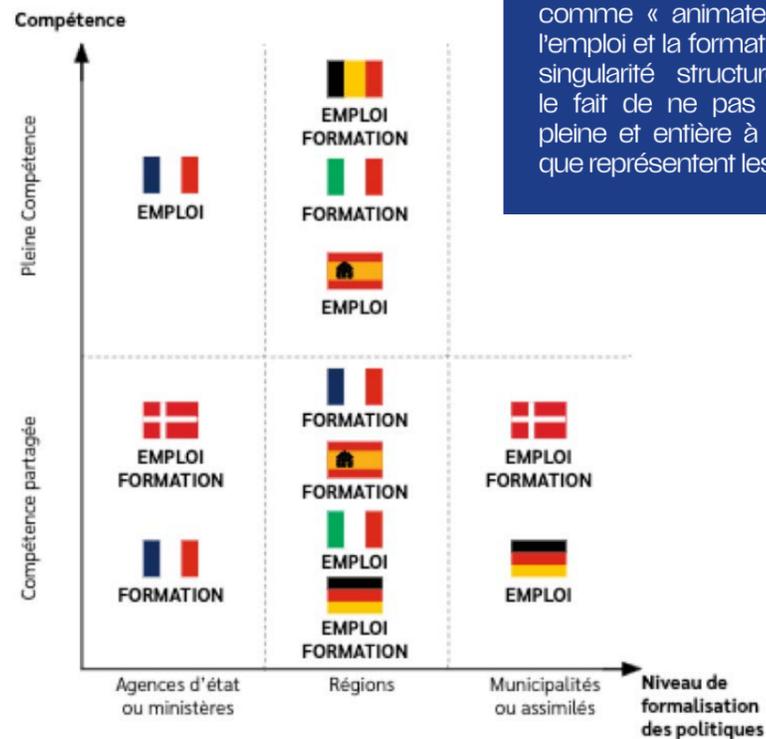


L'ABSENCE DE VÉRITABLES COMPÉTENCES DES RÉGIONS FRANÇAISES DANS UN CERTAIN NOMBRE DE DOMAINES : L'EXEMPLE SIGNIFICATIF DES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Alors qu'en France l'État a fait le choix de maintenir une organisation centralisée de la politique de l'emploi avec la création de « France travail », la plupart des pays européens s'appuient essentiellement sur les collectivités, à commencer par les Régions, pour conduire cette politique.

Comme l'atteste une étude réalisée par le cabinet Elezia Conseil pour Régions de France, si dans nombre de pays européens l'État conserve la définition de la stratégie générale pour l'emploi et l'administration des indemnités chômage, dans la plupart des cas, ce sont les Régions qui définissent et mettent en œuvre les politiques de l'emploi et de la formation à leur échelon, ceci afin de permettre une meilleure adaptabilité vis-à-vis des spécificités territoriales.

Tandis que chez nos voisins européens, la Région est clairement plébiscitée comme « animateur du territoire » sur l'emploi et la formation, il existe une réelle singularité structurelle française dans le fait de ne pas accorder une place pleine et entière à la proximité politique que représentent les élus régionaux.



LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX (CPLRE) DU CONSEIL DE L'EUROPE SOULIGNE UNE DÉCENTRALISATION FRANÇAISE LARGEMENT INACHEVÉE, VOIRE REMISE EN CAUSE MAIS AUSSI L'ABSENCE DE NOUVELLES PERSPECTIVES DANS CE DOMAINE

Dans le cadre de la mission menée en France à l'automne 2023 sur le suivi de l'application de la charte européenne de l'autonomie locale, le congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE) formule de nombreuses observations et critiques sur l'état de la décentralisation.

Selon les rapporteurs du CPLRE, « la France demeure l'un des pays les plus centralisés d'Europe, une appréciation partagée par la plupart de nos interlocuteurs ».

Les rapporteurs du CPLRE estiment ainsi « qu'il y a d'importantes insuffisances en ce qui concerne l'autonomie financière et plus généralement les finances des collectivités locales et régionales. La réduction constante (ou la suppression) des impôts locaux propres et leur remplacement par des transferts et des subventions de l'État est une évolution préoccupante. Bien que les représentants du pouvoir central affirment que l'État compense cette réduction en accordant des transferts supplémentaires aux collectivités territoriales, il est indéniable que les collectivités perdent tout contrôle sur la répartition et la gestion de ces fonds. »

Plus inquiétant encore, les rapporteurs « conviennent également avec les interlocuteurs locaux que la décentralisation ne progresse pas dans le pays mais qu'elle régresse ».

Ils estiment « que l'ancienne vision centralisatrice des structures de gouvernance est encore largement en vigueur et que les collectivités locales et régionales ne sont pas sincèrement considérées par les autorités centrales comme de véritables et incontournables instances de gouvernance ».

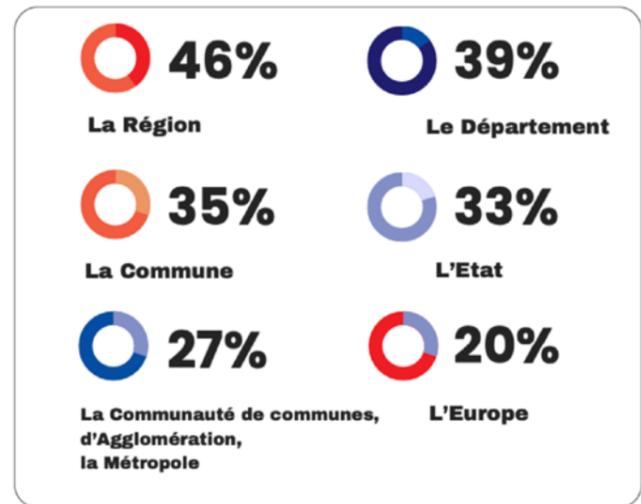
Plus globalement, les rapporteurs du CPLRE considèrent « que l'identification des citoyens aux entités territoriales et le lien de responsabilité entre celles-ci et les citoyens sont très faibles du fait de la répartition floue, confuse et changeante des compétences entre l'État et les trois niveaux territoriaux ».

Les rapporteurs « s'inquiètent du fait que, depuis 2016, le système n'a connu aucune évolution et qu'aucune réforme n'est attendue ».

À cet égard, les rapporteurs font même référence au rapport de la Cour des Comptes de l'automne 2023 évoquant que la décentralisation était « au milieu du gué » et que le pays avait besoin d'une réforme de décentralisation ambitieuse.

Or, un sondage Ouest France et institut IFOP de mai 2024 démontre que les citoyens font davantage confiance aux Régions qu'à l'État pour répondre aux défis du futur.

À quel échelon territorial faites-vous le plus confiance pour répondre aux défis de l'avenir ?



Enfin, un rapport de juillet 2024 de l'OFGL (l'observatoire des Finances et de la gestion publique locale) révèle que l'endettement des Régions est mieux maîtrisé que celui de l'État et que les collectivités locales témoignent d'une gestion responsable de leurs finances. Le rapport précise également que la plupart des Régions enregistrent une hausse du délai de désendettement.

La décentralisation doit donc rester un objectif à court terme.

L'ORGANISATION POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE) MET AUSSI EN EXERGUE LES BIENFAITS D'UNE DÉCENTRALISATION ABOUTIE ET BIEN PENSÉE

Dans son dernier grand rapport de 2019 sur l'état de la décentralisation, l'OCDE rappelle les bienfaits de la décentralisation sur la démocratie, l'efficacité, l'obligation de rendre compte mais aussi le développement régional et local lorsque ce processus est bien pensé et mis en œuvre.

L'OCDE souligne ainsi « qu'il est d'autant plus crucial de mettre les avantages de la décentralisation au service du développement régional qu'il existe actuellement une 'géographie du mécontentement' caractérisée par une fracture grandissante entre les territoires qui se sentent laissés pour compte de la mondialisation et des évolutions technologiques, et ceux qui peuvent profiter des possibilités offertes par les mégatendances à l'œuvre. »

Dans le contexte français, cette affirmation peut être étroitement corrélée au phénomène des Gilets Jaunes de l'automne 2018/printemps 2019 mais aussi à celui de la poussée du vote protestataire et du vote identitaire lors des derniers scrutins européens, nationaux, régionaux et locaux.

D'une manière générale, l'OCDE considère que même « si les corrélations ne permettent pas de conclusions en termes de causalité, certaines mesures de performance économique, comme le PIB par habitant, est associé positivement à la décentralisation ».

Plus globalement, l'OCDE constate « que lorsqu'elles sont bien pensées et bien mises en œuvre, les politiques de décentralisation s'accompagnent de nombreux avantages comme l'amélioration de la prestation de service public au niveau infranational, une plus forte participation des citoyens, ou encore des retombées positives sur la croissance et le bien-être ».

Toutefois, à l'instar du CPLRE, l'OCDE souligne aussi les conséquences négatives et les risques associés à une décentralisation inachevée et mal pensée.

À ce titre, elle estime que :

- La dimension budgétaire est souvent le maillon faible, voire le chaînon manquant, de la décentralisation. Les mandats sous-financés ou non-financés, c'est-à-dire quand les administrations infranationales sont tenues de fournir certains services ou de prendre en charge certaines politiques sans disposer des ressources requises, sont loin d'être rares.
- Le chevauchement des responsabilités entre les différents niveaux d'administration est un autre défi majeur des systèmes décentralisés. Le manque de clarté dans la répartition des responsabilités accroît les coûts de fourniture des services et d'élaboration des politiques.



Ce pourquoi, le 20^e Congrès des Régions a cette ambition : bâtir l'Europe des Régions et par les Régions, soutenir un projet européen concret et lisible, qui concilie, en même temps, la proximité du citoyen avec l'ambition de souveraineté et de puissance. Une Europe à la hauteur des enjeux actuels et ceux à venir c'est une Europe qui passe par les Régions.

**LES FONDS DE COHÉSION :
UN OUTIL POUR UNE EUROPE
AU SERVICE DES CITOYENS
ET DES TERRITOIRES**

La politique de cohésion est aujourd'hui une composante centrale du financement de l'investissement public dans les territoires régionaux et représente un budget de 18 milliards pour la France pour la période 2021/2027.

Pour une Europe plus intelligente via l'innovation, la numérisation, la transformation économique et le soutien aux PME, une Europe plus verte, une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports, une Europe plus sociale et une Europe plus près des citoyens, les fonds de cohésion seront plus que jamais nécessaires pour l'après 2027.

Ces fonds permettent de financer plusieurs transitions majeures pour l'avenir de la France comme de l'Union européenne : écologique notamment énergétique, numérique mais aussi démographique au travers du soutien à certains publics et services de proximité (financement des investissements de création des maisons de santé, des tiers lieux...). Ils permettent aussi de soutenir l'investissement dans le capital humain (orientation, éducation, formation professionnelle) et donc l'emploi.





Par ailleurs, la politique de cohésion gérée par les Régions a démontré plusieurs fois au cours des dernières années sa capacité de réaction et d'adaptation face à des crises majeures (covid19 avec la mise en œuvre de React UE avec 2,6 milliards d'euros de FEDER et 1,2 milliards de FSE pour la France, guerre en Ukraine).

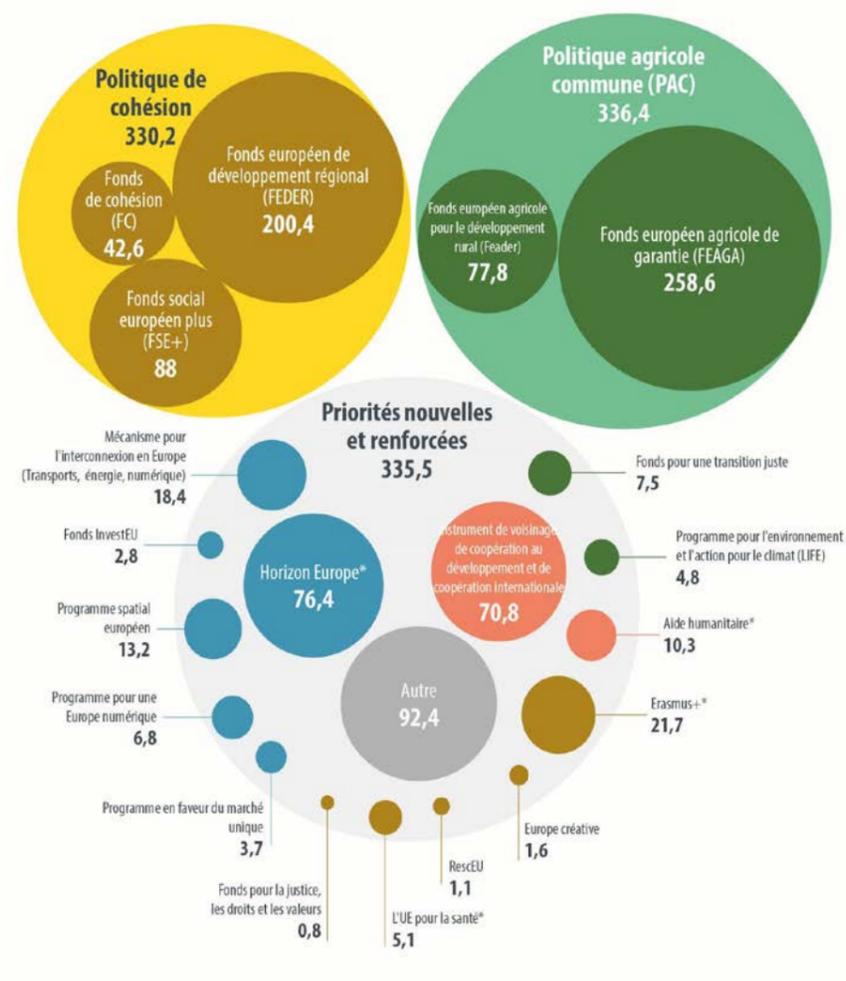
La politique de cohésion est donc véritablement une politique de financement de l'investissement régional et local et une vitrine des actions de l'Union européenne dans les territoires.

Dans le contexte français, il sera très difficile voire impossible pour les Régions après 2027 de continuer de financer certains programmes d'investissement sans l'appui de cette politique alors que ces dernières disposent de véritables compétences.

Dans cette configuration, les Régions françaises considèrent que la politique de cohésion ne peut pas être la variable d'ajustement du budget européen pour la période 2028/2034. Elle ne peut pas non plus être renationalisée/recentralisée au risque de ne plus pouvoir financer les projets portés par les acteurs régionaux et locaux et de ne plus contribuer à la cohésion économique et sociale dont la France a tant besoin.

Principaux programmes et fonds au titre du cadre financier pluriannuel

Montants tous exprimés en Mrd EUR (prix de 2018)



Une enveloppe complémentaire de 12,5 milliards d'EUR sur la période 2021-2027 est convenue avec le Parlement européen et affectée à Horizon Europe, à Erasmus+, au programme "L'UE pour la santé", au Fonds pour la gestion intégrée des frontières, au programme "Droits et valeurs", au programme "Europe créative", à InvestEU et à l'IVC/DCI. Ces dotations complémentaires seront financées principalement par les recettes provenant des amendes infligées en matière de concurrence et des dérogations.

*dont 500 millions d'EUR issus de la réaffectation de 2,5 milliards d'EUR provenant des marges convenue avec le Parlement européen

Le Grand Est, Région au cœur de l'Europe

La Région Grand Est, actrice majeure de l'innovation et de l'Europe

De par son histoire et sa géographie, le Grand Est est un territoire européen par excellence. Avec Robert Schuman à Scy-Chazelles, le Général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises et Pierre Pflimlin à Strasbourg, **les personnalités et les territoires du Grand Est ont toujours été des moteurs de la construction européenne.**

La région se distingue aussi par sa position géographique au cœur de l'Europe et une frontière de 760 km avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse qui a vocation à se transformer en une « vallée de l'Europe », **terreau fertile pour le développement de projets transfrontaliers et européens.**

Aujourd'hui, Strasbourg, capitale européenne, siège du Parlement européen, du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) permet au Grand Est de **rayonner à l'échelle européenne et internationale.**

Afin de promouvoir ces spécificités régionales mais aussi et surtout d'être pleinement informés et impliqués dans les politiques et initiatives européennes, les acteurs du Grand Est (Région, Départements, agglomérations, universités et chambres consulaires) ont créé à l'été 2021 un groupement d'intérêt public nommé « Grand Est-Europe » qui assure la représentation du Grand Est auprès de l'Union européenne. En effet, de la politique agricole commune aux législations environnementales, en passant par les 95 milliards d'euros du programme « Horizon Europe » pour la recherche et l'innovation, les politiques européennes ont un très fort impact territorial.





Des initiatives concrètes sur les territoires du Grand Est

■ Répondre à la crise agricole via le FEADER :

Afin de répondre aux besoins des éleveurs en leur permettant de moderniser et d'adapter leurs exploitations, 2 appels à projets ont été créés en 2023 et 2024, l'appel Elevage : environ 700 dossiers ont été éligibles en 2023 (18 millions FEADER) et plus de 550 en 2024 (16 millions FEADER)

▷ Un exemple : Le GAEC DE LOJANIE situé à Vauxbons en Haute-Marne – exploitation agricole bovins lait a été soutenu pour l'installation de filets brise-vent, d'un système de tri-nettoyage des céréales pour l'alimentation du bétail et d'un point d'eau dans les prairies (soutien FEADER programmé en 2023 de 34 183 € - 35 % d'aide sur le coût total du projet).

■ Encourager la rénovation énergétique via le FEDER :

L'axe 2 du FEDER répond aux objectifs stratégiques d'une Europe plus verte. On note en Grand Est une très bonne mobilisation des crédits européens avec l'appui et la bonne coordination du programme Climaxion. L'axe 2 du FEDER soutient également les projets en lien avec la biodiversité, l'économie circulaire ou les énergies renouvelables.

▷ Un exemple : L'Office Public de l'Habitat de l'Eurométropole de Strasbourg (OPHEA) a bénéficié d'une subvention du FEDER d'un montant d'1 million d'euros. Les 743 logements rénovés dans le secteur « Esplanade » se décomposent en 738 logements collectifs, construits dans les années 1962-64, et 5 pavillons accolés, construits dans les années 1980, ayant une étiquette énergétique D ou E avant travaux. L'opération a consisté à isoler l'enveloppe de tous les bâtiments, à remplacer les fenêtres par des modèles performants et à modifier le système de chauffage et de ventilation. Tous les logements atteignent le niveau BBC après travaux (étiquette B), soit 68% d'économie d'énergie. Cette opération permet ainsi de diminuer la consommation d'énergie dans le parc de logements sociaux et lutter contre la précarité énergétique.

■ Soutenir les ruralités via le FEADER-LEADER :

Les 35 Groupes d'Action Locale LEADER en Grand Est, dotés d'une enveloppe d'environ 1 million € chacun (35 M2 € pour la Région), permettent de soutenir des projets en ruralité et répondent à une stratégie locale et concertée.

▷ Un exemple : le soutien au commerce de proximité dans la commune de Serrouville (54) qui n'a plus de commerce alimentaire. 19 800 € de soutien LEADER ont été attribués pour une aide à l'investissement : caisse enregistreuse, étagères, vitrines froides, meubles. La vente de produits locaux, un dépôt de pain et un relais colis permettront de dynamiser la petite commune rurale et apporter des services aux habitants.

Par ailleurs, le Grand Est met un point d'honneur à être la **région la plus performante, en France, pour la consommation des crédits dont elle est gestionnaire** : de 2014 à 2023, plus de 11 000 entreprises et 3 500 chercheurs du Grand Est ont été soutenus via les fonds européens.

1,15 milliard de crédits européens arrivent en Grand Est avec les nouvelles programmations FEADER et FEDER FSE+ et FTJ : 900 millions d'euros pour la politique de cohésion et 250 millions d'euros pour la politique de développement rural du FEADER. Concrètement, ce sont environ 30 projets financés par jour, soit 18 millions d'euros d'aides tous les mois !

Le territoire régional est également concerné par 3 programmes INTERREG transfrontaliers (France-Wallonie Flandres, Grande Région et Rhin Supérieur - dotés pour la période 2021-2027 de 594 millions d'euros de FEDER), 2 programmes INTERREG transnationaux (Europe du Nord-Ouest, Espace Alpin - dotés pour la période 2021-2027 de 417 millions d'euros de FEDER) ainsi qu'INTERREG Europe (doté de 379 millions d'euros de FEDER).

Depuis le début de la période de programmation, 114 projets associant des acteurs issus du Grand Est ont déjà vu le jour dans des domaines stratégiques tels que la recherche et l'innovation, le tourisme, l'environnement, les mobilités, la santé, la culture, l'énergie, la formation, le conseil aux frontaliers...

Avec ces fonds, l'Europe vient abonder tous les domaines de compétence de la Région Grand Est ! En effet les fonds européens soutiennent des projets dans l'innovation, le développement économique, le numérique, la transition verte des entreprises, la rénovation thermique, l'insertion, l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, la culture, les territoires et la ruralité...

Tous les acteurs du territoire peuvent y prétendre : entreprises, associations, collectivités, universités et structures de recherche, entreprises agricoles et forestières.

Une part importante de ces fonds concerne la ruralité : totalité du FEADER et environ 30 % des crédits de la politique de cohésion soit un peu moins de 1,4 milliard d'euros pour toute la Région depuis 2014.





20^e congrès des
Régions de France
25 & 26 septembre 2024
#CONGRESREGIONS2024

EUROPE :
L'HEURE DES RÉGIONS ?
FAIRE + SIMPLE, VOIR + LOIN



Téléchargez l'appli
Congrès des Régions de France 2024



Régions de France

Violaine Hacke

06 28 47 53 55 – vhacke@regions-france.org
www.regions-france.org

Région Grand Est

Sandra Rupp-Lang

06 49 77 96 55 - sandra.rupplang@grandest.fr
www.grandest.fr

